

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

### ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT :	Pour Roubaix, trois mois,	7 francs, 50
	six mois,	14
	un an,	25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abrevoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et Co, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et Co pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 28 JANVIER 1868.

### BULLETIN.

La gravité des questions qui préoccupent le monde commercial et industriel nous a fait négliger dans ces derniers temps la politique générale. Celle-ci ne présente du reste en ce moment qu'un médiocre intérêt pour le vulgaire qui voit les incidents de la scène, mais ne peut deviner toujours les péripéties qu'on lui cache. Il lui faut donc procéder par interrogations et il se demande aujourd'hui si le calme relatif dont nous jouissons est le commencement d'une ère nouvelle de tranquillité ou si ce n'est que ce calme passager et trompeur qui précède les grandes tempêtes.

Bien hardi serait celui qui se prononcerait catégoriquement; on ne peut répondre que par des inductions qui varient selon le point de vue d'où l'on se place.

Si nous consultons ceux qui prétendent être dans le secret des dieux, ils rendent des oracles qui paraissent pacifiques au premier abord, mais qui peuvent aussi, à l'exemple des oracles sibylliens, être interprétés dans un sens belliqueux.

Les faits ne sont pas moins contradictoires. Tandis que les gouvernements entretiennent — ils le disent et le répètent sans cesse — les relations les plus cordiales, ils prétendent maintenir ces excellentes relations en développant d'une façon formidable leurs moyens d'attaque et de défense. La Prusse vient d'ordonner la fortification du pont de Kehl et l'établissement d'un camp retranché dans la forêt Noire. De son côté, le gouvernement français destine le camp de Satory à former deux parcs de réserve, l'un pour l'artillerie, l'autre pour le génie. Ce camp couvre 21 hectares de terrain, entouré de murs, bastionné aux angles et aux entrées. A l'intérieur, les deux parcs seront séparés par un mur également bastionné.

La Russie se prépare aussi à toutes les éventualités. On lit dans le *Czas de Cracovie* : « Une armée russe de 200,000 hommes doit être prochainement réunie dans le royaume de Pologne. Cette armée aura ses cantonnements dans les gouvernements de Kieck, Radom et Lublin, limitrophes de la Galicie. »

Il paraît, enfin, que l'argent n'est pas seulement le nerf de la guerre, mais qu'il est aussi une des conditions de la paix. La Prusse, la Russie se disposent à un emprunt et notre ministre des finances, M. Magne, faisait publier hier au *Moniteur* son rapport budgétaire concluant à un appel de fonds de quatre cent quarante millions.

M. Magne nous apprend qu'il y a pour l'année 1867, un déficit rond de 180 millions et que l'emprunt est nécessaire pour couvrir les budgets de 1868 et 1869. De sorte que nous ne tirerons aucun profit de ces 440 millions destinés uniquement à régulariser la situation financière. Si la guerre éclatait, ou si la crise commerciale persistait, il fallait venir largement en aide aux populations, un nouvel emprunt serait nécessaire.

Un paragraphe est consacré aux porteurs des obligations mexicaines. Ils ont, dit le rapport, un droit incontesté sur 6,680,000 fr. — Quant aux réclamations fondées sur des considérations morales, l'Empereur a décidé que le conseil d'Etat

était chargé d'examiner le principe. S'il y a lieu, une indemnité sera accordée aux souscripteurs.

J. REBOUX.

Nous avons reçu dimanche à dix heures du matin une dépêche déposée à Paris la veille à 3 heures 25 m. et nous annonçons la condamnation des dix journaux poursuivis pour comptes-rendus « interdits » des séances des chambres.

Le bouleversement dans les transmissions télégraphiques, quelque considérable qu'il soit, ne saurait être comparé au bouleversement que produisent dans l'esprit public la décision du tribunal correctionnel de Paris et les poursuites intentées si fréquentes contre les journaux.

Ainsi, voici dix journaux, l'*Union*, le *Journal de Paris*, l'*Intérêt public*, le *Journal des Débats*, la *France*, l'*Avenir national*, le *Temps*, le *Sicde*, l'*Opinion nationale*, le *Glaneur d'Eure et Loire*, condamnés chacun à 1000 fr. d'amende et aux frais, décrets de guerre compris, non pour avoir publié des articles injurieux ou diffamatoires contre des députés, mais pour avoir donné purement et simplement leur appréciation sur les débats des Chambres en y joignant parfois une observation sur la façon dont avait été accueilli telle ou telle harangue ! Nous voudrions que la place dont nous disposons fut plus étendue pour pouvoir mettre sous les yeux du lecteur les considérants des jugements de la sixième chambre. Ils sont véritablement curieux et portent la marque des efforts que l'on a dû faire pour trouver un délit, une contravention dans les articles incriminés. Mais comme nous devons nous borner, faisons seulement quelques extraits :

Le *Journal des Débats* doit payer mille fr. parce qu'il « a fait connaître que le débat entre le ministre de la guerre, le rapporteur de la commission et M. Legris a été des plus animés » et « qu'il a analysé à son gré le discours du ministre de la guerre ».

Le *Temps*, lui, a eu l'imprudence « de présenter aux yeux du lecteur l'attitude des membres de l'assemblée écoutant le discours de M. Magnin et la manière dont ils l'accueillaient. »

Le *Sicde* « a fait connaître l'impression produite sur les membres de l'assemblée par le discours de M. Jérôme David et par l'argumentation de M. Magnin. »

Et ainsi du reste.

Comme le jugement du tribunal ne fixe pas la limite imposée à la discussion des débats législatifs, nous devons en conclure que cette discussion est absolument interdite et nous nous demandons quel parti vont prendre nos grands confrères parisiens qui trouvaient là un précieux aliment de polémique.

Voilà pourtant où en est la presse en 1868, un an après la publication de la lettre du 19 janvier !

J. REBOUX.

### IL N'Y A PAS DE CRISE.

Le *Constitutionnel*, la colonne du libre échange, le journal dont M. Mirès racontait dernièrement la conversion foudroyante aux doctrines économistes, publie dans son numéro du 25 janvier un entrefilet, pour donner un témoignage de satisfaction à M. Jules Fleury, de la *Liberté*. Il a compris les théories de cet écrivain, et il les trouve bonnes. Seulement, il le gourmande paternellement d'avoir dit que le mal provenait d'une crise : « ce mot est trop ambitieux et trop exagéré », dit-il. « Il n'y a en Europe et en France qu'un malaise, un simple malaise ; mais il n'y a pas de crise. »

J. REBOUX.

### LES INCOMPÉTENTS.

Le débat qui a lieu en ce moment entre les défenseurs du libre-échange et les par-

tisans d'une protection nécessaire, présente cette particularité, que, du côté des premiers, il n'y a aucun intéressé dans la question, tandis que de l'autre il n'y a, au contraire, que des gens dont les intérêts et les fortunes sont en jeu, possédant les connaissances spéciales dont leurs adversaires sont dépourvus, parfaitement à même, par conséquent, de juger la situation et d'apprécier le remède qu'il convient d'y apporter.

Autre différence dont il faut tenir compte : les libre-échangistes, se recrutent, en général, dans le journalisme; ils ont parmi eux des écrivains de talent, tous font métier de manier la plume, ils disposent des organes les plus accrédités et les plus répandus de la publicité.

Le public qui lit les journaux s'intéresse peu d'ailleurs à ces questions arides, ou ne s'y arrête pas, ou est disposé à admettre facilement les opinions apportées toute faites par son journal.

Elles lui sont quelquefois présentées sous une forme si baroque qu'il ne peut y porter intérêt. Un chef-d'œuvre du genre est le galimatias, publié dans la *Liberté* du 21 janvier, sous la signature J. Fleury, et cité dans le *Journal de Roubaix* de dimanche dernier. Il faut plus de courage qu'on n'en peut raisonnablement demander aux indifférents pour avaler d'un bout à l'autre un morceau de digestion aussi difficile.

Obligés pour nous défendre de sortir de nos habitudes, écrivains du moment, polémistes inexpérimentés, nous faisons une tâche qui n'est pas la nôtre, nous ne disposons que d'une publicité locale et par conséquent restreinte, mais nous avons pour auxiliaire l'évidence des faits qui nous vient en aide pour écraser les sophismes et les théories trompeuses que nous avons entrepris de combattre.

En dehors des connaissances indispensables pour se former une saine appréciation des choses, connaissances qui manquent à la plupart des journalistes qui en parlent avec tant d'aplomb, n'y a-t-il pas nombre de raisons étrangères à la question qui les obligent à avoir l'opinion et à répondre au mot d'ordre de la coterie à laquelle ils appartiennent ?

De quel côté vont se placer les journaux du gouvernement ? Le passé peut faire craindre qu'ils ne soient contre nous; tout dépend des... convictions qui leur seront envoyées.

Une connaissance malheureuse et surtout inexacte nous exposerait-elle, à avoir contre nous la presse dite démocratique ? car nous ne connaissons pas encore tous nos alliés et tous nos adversaires dans la lutte que nous soutenons.

Libre échange, liberté du commerce : grands mots creux et mal définis mais qui obligent presque ceux qui, par état, ont toujours dans la bouche le mot liberté à se ranger de leur côté.

Le moment est venu de se prononcer catégoriquement; nous savons bien que c'est embarrassant et qu'il sera difficile de plaire à tout le monde; cependant, il faut crier « vive la liberté », c'est de rigueur; mais il ne faut pas négliger « le bonheur du peuple », car les électeurs sont proches et le peuple tient l'urne électorale sous sa main.

Les habiles évitent la question. M. Guérout se tait et M. Havin ne dit mot. Allons, Messieurs ! il s'agit d'affirmer ses opinions et de tirer votre drapeau de vos poches; il faut prouver vos sympathies pour le peuple d'une manière précise; le moyen vous est donné de faire le bien

dans votre pays, c'est plus positif et au moins aussi méritant que la philanthropie cosmopolite, si c'est moins commode.

Le travail est rare et mal rétribué, l'ouvrier souffre et connaît la cause de ses souffrances, il appellera ses amis ceux qui aideront à son soulagement.

Suivez le bon exemple que le gouvernement vous donne, ne vous laissez pas distancer par lui dans les sympathies populaires ! Il est le promoteur du traité de commerce, il en a eu l'initiative, il le défend partout et toujours et affirme qu'il a eu les meilleurs effets; eh bien ! voyez : son candidat au Corps législatif, M. Des Rotours, déclare, dans sa profession de foi, qu'il est opposé au traité de commerce ! C'est d'un bon augure, car M. Des Rotours n'a pu dire cela sans l'assentiment du gouvernement qui doit avoir trop souci de sa dignité pour laisser dire au candidat qu'il patronne, le contraire de ce qu'il pense lui-même.

Pour en revenir à nos adversaires connus, nous disons que, soit par ignorance du sujet qu'ils traitent, soit par des raisons prises en dehors des intérêts qui sont en discussion, aucun jusqu'à présent ne nous a donné des arguments indiquant qu'ils possèdent l'aptitude voulue pour éclairer l'opinion publique. Des théories, des aphorismes, des phrases creuses, voilà tout. Les phrases ne prouvent rien; nous avons les faits, et ils sont éloquent; qu'on fasse une enquête sérieuse, consciencieuse, et l'on jugera ensuite; mais quant aux économistes-amateurs, aux journalistes obligés d'observer la consigne de leur parti, et de parler sur des questions dont ils ignorent le premier mot et dont ils n'ont nul souci, ils ne nous présentent pas les garanties de savoir et d'indépendance nécessaires; nous les récusons : ils sont incompetents.

LÉON DUMONT.

### LES ANGLAIS ET LES CHINOIS.

On lit dans une correspondance de Canton insérée dans le *Moniteur universel* du 21 janvier :

Les marchands de coton de Canton et des environs avaient cru pouvoir, il y a quelque temps, former une sorte de coalition dans le but de monopoliser la marchandise, et de lui imposer par suite des prix arbitraires. Dès que le gouverneur général de Hong-Kong, sir Richard Mac Donnell, eut connaissance de ces faits, il adressa par l'entremise du consul britannique les représentations les plus énergiques au vice-roi des deux Kouangs, qui vint par un édit de dissoudre cette association, et de rétablir ainsi la liberté des transactions.

Il y a toujours profit et instruction à regarder faire les Anglais; ce sont eux qui ont inventé les principes sacrés du libre échange, de la liberté du commerce, de la liberté de coalition. *Laissez faire, laissez passer*, disent-ils avec conviction. Mais on constate avec plaisir qu'ils n'ont pas de préjugés, et que leur manière de voir change selon les latitudes, et aussi selon leurs intérêts.

En supposant même qu'il n'y ait pas quelque exagération dans cette histoire, voilà quelques malheureux Chinois qui s'imaginent pouvoir mettre en pratique ces grands principes, et s'entendre à plusieurs pour faire aussi leur petite raffe sur le coton. Ils auront sans doute allégué pour leur défense au vice-roi des deux Kouangs qu'ils croyaient que les Anglais se permettaient quelquefois ces sortes de coups, et n'avaient pas l'horreur du monopole. Mais on vient de leur faire voir de la bonne manière combien leur erreur était

grossière, et qu'ils prissent garde à l'avenir de fourrer les doigts dans les affaires des Anglais.

C'est très bien fait, et en tout cas, c'est toujours plus poli que les coups de canon que l'Angleterre leur tira en 1842 pour les forcer à lui acheter l'opium qu'ils voulaient essayer de cultiver chez eux. Seulement, cela va mettre ces gens-là un peu en désarroi pour comprendre les beautés et les avantages du libre commerce.

Bah ! ce ne sont que des Chinois, dit-on; prenez garde, quand il n'y aura plus de grandes industries qu'en Angleterre, qu'elle ne nous traite aussi comme des Chinois. En ce temps-là, supposons un peu que nous allions à notre tour accuser les Anglais de chercher à monopoliser la marchandise dans le but de lui imposer des prix arbitraires, et vous verrez comment nous serons reçus.

J. REBOUX.

### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix

Paris, 26 janvier.

Nous sommes plus que jamais à la paix, c'est-à-dire qu'on assure que les ports entre la France et la Prusse sont ouverts : il est vrai que beaucoup de gens ne veulent pas s'y fier : c'est leur affaire. Ce qui est certain c'est que l'on continue de mettre nos forces militaires en état de partir à toute éventualité. Même on a fait au chemin de fer de Lyon des expériences pour l'embarquement rapide des hommes et des chevaux. Pourquoi cette expérience a-t-elle été faite à la gare de Lyon et non à une autre ? — Parce que, disent les malingres, si elle avait eu lieu soit à la gare du Nord, soit à la gare l'Est, on eût vu là une menace directe à la Prusse.

Les journaux judiciaires nous donnent ce matin le texte des jugements rendus contre les dix journaux. Vous pourrez voir en les lisant que le tribunal n'a éclairé pas le public et les journalistes sur la distinction à faire entre un compte rendu et une critique ou analyse des débats; le jugement s'applique uniquement au compte rendu autre que ceux que publient les deux *Moniteurs* : On dit que les journaux vont interjeter appel de ce jugement. La plupart se bornent à l'annoncer. La *France* publie une lettre de M. de La Guéronnière qui est une critique assez vive des raisons qui ont inspiré la décision des juges. Le dernier mot n'est pas dit sur cette affaire dans laquelle le tribunal a repoussé les opinions émises par les juristes consultés dont plusieurs sont la gloire du barreau français.

Les journaux protestent contre la publication, faite dans une brochure non timbrée, d'un travail sur la loi militaire et attribué à l'Empereur.

On annonce la mort du sénateur général Gêmeau qui fut commandant des troupes françaises à Rome; il était dans le Sénat un des chaleureux défenseurs du pouvoir temporel de la Papauté. — Il est question de M. Dumas pour le fauteuil de M. Flourens à l'Académie française. Ne vous imaginez pas qu'il s'agisse d'Alexandre Dumas; le candidat est le chimiste Dumas, rapporteur de la loi sur l'armée, ce qui inspire cette réflexion à M. P. Veron : Décidément tout ce qui touche au chassepot fait merveille, même à l'Institut.

Le Théâtre Français a donné hier soir la pièce de M. E. Augier, devant une assistance des plus brillantes. Le succès a été complet. Le sujet n'est pas neuf, mais il a été rajourné avec art; c'est l'éternelle lutte entre l'amour et l'ardeur effrénée d'une union illégitime.

Paul Forestier, qui donne son nom à la pièce, est un jeune peintre de grand mérite vivant avec son père qui est lui-même un statuaire distingué; ménage d'artistes gens du monde. Paul, à une liaison tenue secrète avec une femme du monde nommée Léa qui vit séparée de son mari. Le père Forestier craignant les conséquences d'une union de ce genre, détermine Léa à s'éloigner pour ne pas être un obstacle à l'avenir de celui qu'elle aime; pendant